



PLAN DE LUTTE À LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PLAN D'ACTION GLOBAL ET POSITIF POUR AMÉLIORER LA CONVIVANCE

ET

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Prenez note qu'une révision complète du Plan de de lutte contre la violence, l'intimidation et les violences à caractères sexuels a été entamée à l'automne 2024

Marc Landry
Direction responsable de la révision du Plan de lutte
Collège Trinité
Décembre 2024

Plan de lutte à la violence et l'intimidation

1. Analyse de la situation au regard des actes d'intimidation et de violence

L'analyse des caractéristiques du milieu a été réalisée à partir de données provenant des quatre sources suivantes (Gittins, C., 2006) :

- Groupe de recherche sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (SÉVEQ), 2024;
- Manquements inscrits au système d'encadrement ;
- Rapport d'événements consignés au *Registre des situations de violence dénoncées* (2023-2024) ;
- Observations dans des contextes variés.

Défis	Forces
<p>L'analyse de ces données a permis de formuler 3 constats qui engendrent 4 défis liés à la prévention de la violence et de l'intimidation dans le milieu :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Constat no 1 : Les élèves sont d'accord à 56% seulement que les adultes interviennent si un élève est ridiculisé ou exclu. C'est une baisse pour cet indicateur;▪ Constat no 2 : L'engagement des élèves et du personnel envers la réduction de la violence semble avoir diminué dans les dernières années;▪ Constat no 3 : Pour l'année scolaire 2023-2024, il y a une augmentation du nombre d'élèves qui disent avoir été témoin ou victime de commentaires négatifs ou de médisance .	<ul style="list-style-type: none">▪ 94 % des élèves ont un sentiment de sécurité à l'école ;▪ 100 % des membres du personnel ont un sentiment de sécurité dans l'école ;▪ 94 % des membres du personnel est d'accord avec le fait que l'équipe de direction intervient efficacement pour gérer les situations de violence.

2. Moyens de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Priorités d'action année en cours		Indicateurs de réussite
<p>Objectif 1</p> <p>Améliorer la collaboration et la mobilisation au sein de la communauté éducative afin de réduire les comportements jugés problématiques.</p>		<p>Qu'en juin 2025, 55% des intervenants du Collège perçoivent la collaboration en matière de gestion des comportements problématiques comme s'étant améliorée.</p>
Moyens	Acteurs impliqués	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des éléments de ce plan de lutte à l'ensemble du personnel ▪ Présentation du protocole d'intervention en situation de violence <ul style="list-style-type: none"> - À l'ensemble du personnel - Aux parents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction <ul style="list-style-type: none"> ● Ressource en intervention psychosocial ● Ressource en intervention psychosocial 	<p>Pédagogique du mois de janvier</p> <p>Info-lettre du mois de janvier</p>

Priorités d'action année en cours		Indicateurs de réussite
<p>Objectif 2</p> <p>Sensibiliser la communauté éducative à la perception des élèves liée à la violence psychologique et verbale dans le but de diminuer ces manifestations et/ou ces perceptions.</p>		<p>Que tous les élèves soient sensibilisés à l'importance d'adopter des attitudes de bienveillance à l'école.</p>
Moyens	Acteurs impliqués	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation obligatoire pour tous les membres du personnel éducatif: <i>Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout le personnel en lien avec les élèves. 	<p>février 2025</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mercredi de la bienveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directions et intervenantes 	<p>Début octobre 2024</p>
<p>Planifier des journées de promotion des diversités:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sexuelles ▪ Culturelles ▪ Neurologiques (TSA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipe de direction ▪ Équipe de TES ▪ Conseil des élèves et comités 	<p>Octobre 2024 à juin 2025</p>

1. Actions à prendre en cas de contact

SIGNALEMENT

- Courriel ou téléphone à la TES du niveau (voir modalités de signalement)

ÉVALUATION DU SIGNALEMENT

- Selon le tableau de gradation d'une intervention dans un contexte de violence ou d'intimidation

ÉVÉNEMENT MINEUR

- Moyens proposés par la TES pour la gestion de la situation

ÉVÉNEMENTS DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Mesures de soutien à la victime :

- Assurer sa sécurité partout dans l'école en informant les adultes [oeuvrant dans son environnement](#) (Surveillants, intervenants, enseignants et conducteurs d'autobus)
- Suggérer des stratégies pour faire face
- Suggérer un suivi individuel ou de groupe (affirmation de soi, résolution de conflits, développer les habiletés sociales)
- Jumeler avec un jeune-aidant pour les élèves du 1^{er} cycle
- Référer au besoin à un service d'aide-externe et collaboration service-école.

Mesures de soutien au témoin :

- Suggérer des stratégies pour faire face
- Déterminer des stratégies pour intervenir auprès des acteurs
- Référer au besoin à un service d'aide externe et collaborer avec ce service
- Faire une intervention de sensibilisation auprès du groupe témoin
- Rencontrer l'agente de prévention du Service de police de Longueuil au besoin
- Appliquer les sanctions disciplinaires si contribution à la situation
- Faire le suivi nécessaire pour vérifier l'efficacité de nos interventions.

Mesures de soutien à l'auteur :

- Faire des demandes claires quant aux comportements attendus de la part de l'école
- Réfléchir à des mesures réparatrices envers la victime
- Proposer des stratégies de résolution de conflit
- Suggérer une consultation individuelle
- Référer au besoin à un service d'aide externe et collaborer avec ce service
- Rencontrer l'agente de prévention du Service de police de Longueuil au besoin
- Appliquer les sanctions disciplinaires si contribution à la situation
- Faire le suivi nécessaire pour vérifier l'efficacité de nos interventions

2. Mesures assurant la confidentialité

La dénonciation peut être très difficile à faire considérant la peur de représailles ou la peur de devenir victime à son tour. Voici les mesures mises en place pour assurer la confidentialité de la situation dénoncée :

- L'intervenant qui a besoin de rencontrer un élève le fera dans la plus grande discrétion afin que les autres élèves (l'auteur entre autres) ne soient pas informés de la démarche ;
- L'intervenant rencontrera l'élève dans un lieu où il sera à l'aise de parler ;
- L'intervenant n'exigera jamais d'un élève victime ou témoin de rencontrer l'auteur de violence ;
- L'intervenant utilisera le témoignage des adultes de l'école quand c'est possible ;
- L'élève auteur de violence signera la promesse de confidentialité afin d'assurer
- La sécurité de tous. Les parents seront informés de cette démarche.

3. Sanctions disciplinaires applicables selon la gravité

- Envisager une démarche d'excuse et de réparation ;
- Perte de privilège (sortie sur l'heure du dîner, journée sportive et culturelle, etc.) ;
- Perte du droit de fréquenter certains lieux de l'école ;
- Retrait des pauses libres ;
- Suspension à l'interne ou à l'externe, selon l'évaluation ;
- Rencontrer l'agente de prévention du Service de police ;
- Expulsion de l'école.

4. Le suivi à tout signalement ou plainte

Violence à caractère sexuel

Formations obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel

- *Capsules de formations préparées par le MEQ pour tout le personnel et membres de la direction;*
- *Formations spécifiques pour les entraîneurs (à venir, 2024)*

Mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel

:

- *Affiches d'informations et de sensibilisation dans l'établissement scolaire;*
- *Cours d'éducation à la sexualité;*
- *Ateliers de sensibilisation et prévention aux élèves avec l'organisme Arc-en-ciel;*
- *Informé le personnel du protocole d'intervention de l'école (Janvier 2024)*
- *Partage de ce document à l'ensemble des membres de la communauté du Collège.*

PROTOCOLE DE DÉNONCIATION DE VIOLENCE SEXUELLE

VERBALE, PHYSIQUE ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

